

DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Atelier liquidatif n°2:
les droits du conjoint
survivant

Organisé uniquement dans les locaux du CRIDON LYON 20 pers. max.



Savoir liquider les droits légaux et institués du conjoint successible pour

- Bien conseiller les époux qui cherchent à se protéger mutuellement
- Bien conseiller le veuf ou la veuve dans l'exercice de ses droits



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Maîtriser la liquidation complète des droits du conjoint, droits en propriété, droits à réserve, droits en usufruit
- Connaître avec précision la situation successorale du conjoint :
 - dans ses rapports avec les autres héritiers, réservataires ou non
 - dans ses rapports avec les tiers et, notamment, les créanciers successoraux



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Cas pratiques / Étude de cas
- Série d'exemples concrets
- Quelques rappels théoriques
- Support visuel



FORMATEURS

Bertrand DESFOSSÉ
et/ou Sébastien RICHARD
Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation d'atteinte des objectifs de la formation, auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

- Acquérir des connaissances de base
- Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Cette formation s'inscrit dans le parcours des ateliers liquidatifs, elles s'adressent à ceux qui ont suivi l'atelier numéro 1 mais aussi à tous ceux qui ont des connaissances de bases en droit des successions



PLUS-VALUE

- Maîtriser le calcul des droits légaux du conjoint survivant
- Comprendre la combinaison de quotité disponible



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **LES DROITS LÉGAUX DU CONJOINT SURVIVANT**

- Rappel des droits du conjoint survivant
- Les droit en propriété
 - calcul des droits légaux
- Les droits viager
 - droit viager au logement
 - usufruit viager
- Le conjoint héritier réservataire

2 **LES DROIT INSTITUÉS DU CONJOINT SURVIVANT**

- Les libéralités faites au conjoint
 - imputation des libéralités sur la quotité disponible spéciale
 - combinaison des quotités disponibles
- Situation du conjoint fonataire d'usufruit

3 **RETRANCHEMENT D'UN AVANTAGE MATRIMONIAL**

1h